

Polémique autour du nom d'une école dans le Calvados : un vice de procédure pointé



L'école d'Aunay-sur-Odon (Les Monts-d'Aunay, Calvados) porte, depuis l'automne 2021, le nom de son ancien directeur, Pierre Lefèvre. Le tribunal administratif pourrait annuler cette décision du conseil municipal. Archives Ouest-France

L'école des Monts-d'Aunay (Calvados) va-t-elle garder son nom d'école Pierre-Lefèvre ? Rien n'est moins sûr. Jeudi 31 août 2023 au matin, le rapporteur du tribunal administratif a demandé l'annulation de la décision pour vice de procédure.

Depuis que le conseil municipal des Monts-d'Aunay (Calvados), dans une délibération approuvée le 13 septembre 2021, a décidé d'attribuer à son école [le nom de l'ancien directeur et ancien maire, Pierre Lefèvre](#), un collectif d'anciens élèves s'est constitué afin de faire annuler cette décision.

Lire aussi : [Polémique autour du nom d'une école dans le Calvados, à Aunay-sur-Odon : la plaque a été décrochée](#)

Témoignages sous serment à l'appui, le collectif reproche à l'ancien instituteur d'avoir exercé des violences (jet de brosse, arrachage d'oreille, gifles, projections contre le tableau, plongée de la tête sous l'eau...) et [s'insurge de voir ainsi son nom porté au fronton d'un établissement scolaire.](#)

Décision dans deux à trois semaines

Jeudi 31 août 2023, saisi par le collectif, le tribunal administratif de [Caen](#) a rendu ses conclusions avant de prendre une décision. Le rapporteur public a demandé l'annulation de cette décision, sur la forme. « **Aucun document de consultation du conseil d'école n'a été produit avant le vote de cette délibération. Or, c'est une obligation légale** ».

Lire aussi : [A Aunay-sur-Odon, les opposants à la dénomination de l'école Pierre-Lefèvre parodient les Deschiens](#)

En revanche, sur le fond, le rapporteur public ne considère pas que cette décision relève d'une erreur manifeste d'appréciation.

La décision des juges a été mise en délibéré. Elle sera rendue d'ici quinze jours à trois semaines.